

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 février 2013

2013 DPVI 10 Subventions (17.500 euros) à 4 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (18e) Première enveloppe 2013.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à des associations œuvrant pour la Politique de la Ville sur le 18e arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 4 février 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Accueil Laghouat (7626/2013-03260) pour le projet de Permanences écrivain public.

Article 2 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à l'association Art-Exprim 18 (9971/2013-03371) pour le projet Interventions et ateliers artistiques en plein air pour les jeunes des quartiers CUCS.

Article 3 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'association Atelier musical des Trois Tambours (9866/2013-03662) pour le projet Développement d'activités et d'espaces de pratiques musicales amateurs pour plus de mixité.

Article 4 : Une subvention globale de 3.500 euros est attribuée à l'association Le Club Barbès (10509) pour le projet animation culturelle et citoyenne (2013-03827) 2.500 euros et le projet Hors les murs (2013-03842) 1.000 euros.

Article 5 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 17.500 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.